

Conseil communal le 29 janvier 2002

Ouvert à 20 heures à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 CHASTRE en présence d'un public nombreux et de la presse (dont Canal Zoom).

Excusés: MM Verhoeven et Champagne. Absent: M Burny.

SEANCE PUBLIQUE

1 - Procès-verbal de la séance du 27 décembre 2001

Réclamation de Max Dussart (IC, majorité). N'a pas reçu la convocation avec l'ordre du jour du dernier Conseil. Aurait selon lui été mis dans une autre boîte. Contestation de Claude Jossart. Le fait lui-même ("il y a des problèmes avec la police") et garantit l'avoir mis dans la bonne boîte.

Vote: PV approuvé.

2 - Finances communales: mise à disposition d'un douzième provisoire

Problème de calcul avec le nouveau système. Des erreurs de calcul sur les salaires ont nécessité des vérifications ne permettant pas de livrer le budget dans les délais et de le présenter à ce conseil.

Sera distribué dans les prochains jours. Un Conseil aura lieu début février.

Vote: approuvé.

3 - Plan communal pour l'emploi: reconduction

Reconduction d'un plan communal pour l'emploi subsidiant 2 membres du personnel technique.

Demande d'explication par Françoise Lemoine (ECOLO) sur l'impact précis de ce plan pour la commune. Réponse de M. Charlier, secrétaire communal: subsidie à 50 ou 55% le traitement de deux agents techniques (de voirie) depuis 3 ans. Ce plan est reconduit pour un an.

Vote: approuvé

4 - Service Incendie

Redevance 2000 chiffrée à 1.854.745 BEF, dont une partie déjà versée.

Vote: approuvé.

5 - CPAS: modification budgétaire n°3 - exercice 2001

Approbation d'un document comptable.

M. Monnier (CDM, opposition) fait remarquer que le receveur a été limogé et les comptes refusés.

Françoise Lemoine (ECOLO) a le même type d'objection de C. Monnier face à une situation pas saine.

Vote: Dussart (IC, majorité), Collard (CDM, opposition), Monnier (CDM), Brusselmans (ECOLO), Lemoine (ECOLO) contre, autres pour. Approuvé.

6 - Enseignement: ouverture de deux demi-classes d'été

Vote: approuvé

7 - Point ajouté par la section locale ECOLO

Point présenté par Françoise Lemoine et Catherine Brusselmans. Reçu dans les délais.

Cette proposition est faite dans le cadre du jumelage entre les communes de Chastre et de Kampenhout. Des documents sont distribués - dont certains en néerlandais - aux membres du Conseil (Communiqué de presse d'AGALEV Kampenhout sur son initiative de demi-heure du citoyen; extraits du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal de Kampenhout; article de presse sur la demi-heure du citoyen à Kampenhout - Het Laatste Nieuws/Leuven, 15 janvier 2002-; article sur le jumelage -Het Laatste Nieuws/Leuven, 18 janvier 2002-; communiqué de presse sur le jumelage).

Chacun des partis ayant insisté avant les élections sur l'importance de la participation citoyenne, les conseillères ECOLO demandent que soit organisé un moment d'interpellation des élus par les citoyens dans le cadre du conseil communal.

- C. Jossart (Bourgmestre, IC): A réuni la majorité et mentionne que l'approche citoyenne de son programme s'exprime dans les collèges décentralisés - le collège échevinal se réunit ailleurs qu'à la maison communale -, lorsque cela est nécessaire, les permanences chaque semaine, la présence à presque toutes les activités dans la commune, le futur site Internet de la commune. Considère que la majorité donne assez pour le moment. Si la proposition n'est pas rejetée comme telle, verra plus tard si elle peut être envisagée.
- F. Lemoine (ECOLO): les permanences sont individuelles, l'interpellation est collective.
- C. Jossart: risques de dérapages, d'évocation de noms de personnes. Exige un Règlement d'ordre intérieur clair.
- F. Lemoine: cela est prévu par les règlements appliqués par d'autres communes.
- C. Jossart: cela mérite le temps de la réflexion
- C. Monnier (ancien Bourgmestre, CDM, opposition): par expérience, nécessite de réfléchir sérieusement pour ne pas en faire un café du commerce.
- F. Lemoine: de toute façon est dans l'air du temps. Même Charles Michel en est persuadé et va probablement prendre des initiatives dans ce sens qui rendraient la mesure obligatoire.
- B. Marchand (ancien Bourgmestre, IC): les changements doivent se faire sur base d'une longue expérience. Ne pense pas que ce genre d'expérience doive être nécessairement généralisé.

Pas de demande de vote

8 - Divers

Question de C. Monnier (CDM) concernant les circonstances et responsabilités de l'incendie dans une école.

Réponse de l'échevin Demanet (AC): dans la nuit du 3 au 4 janvier, combustion sans flamme d'un seau de plastique laissé sur un radiateur à gaz. Il y a pour 1 million BEF de dégâts par la fumée. L'assurance couvre la commune, à elle de décider si elle veut se retourner contre d'autres personnes. Le personnel communal étant hors de cause.

Dépenses supérieures à 20.000 fb

Néant

HUIS CLOS

Prononcé à 20h30.

1. Personnel enseignant: désignations: ratifications (votes)